



NOS RÉSERVISTES TÉMOIGNENT



« Être réserviste sanitaire me permet de retrouver les valeurs que j'avais quand j'ai débuté ma carrière. Je retrouve un cadre. Cela me permet aussi de découvrir d'autres structures de soins, de partager et d'échanger. »

AXELLE, INFIRMIÈRE



« Lorsque la Réserve sanitaire a été lancée, j'ai aussitôt adhéré, pour des raisons humaines et de service à rendre. J'ai pu pratiquer la médecine générale en dispensaire, dans un environnement bienveillant. »

HUBERT, MÉDECIN GÉNÉRALISTE



Ref.NS1214823DE



VOUS AUSSI, REJOIGNEZ
LA RÉSERVE SANITAIRE !

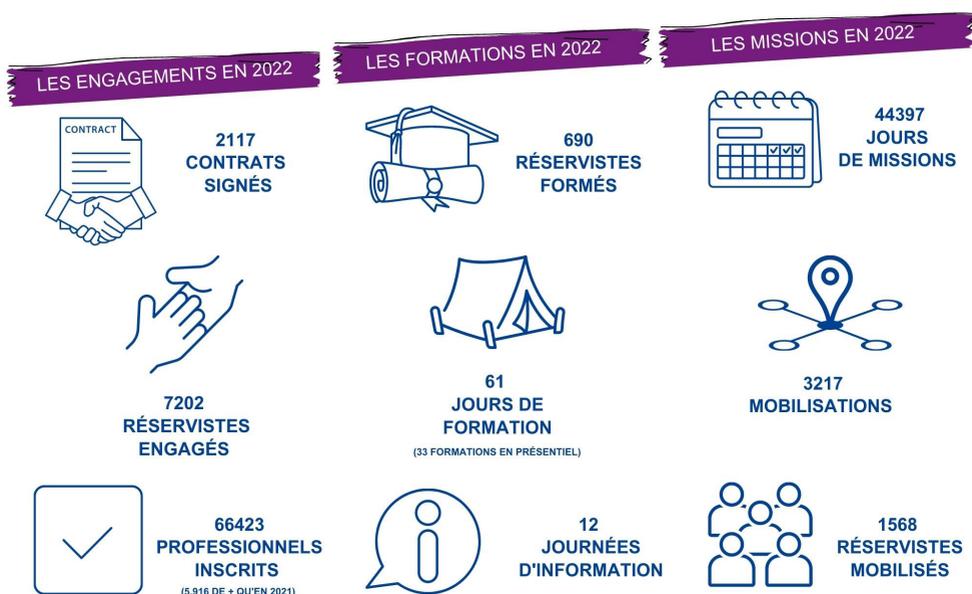


QU'EST-CE QUE LA RÉSERVE SANITAIRE ?

Animée par Santé publique France, la Réserve sanitaire est une communauté de professionnels de santé (aides-soignants, infirmiers, médecins, sages-femmes, pharmaciens...) ou de la santé (directeurs d'établissement de santé, ingénieurs sanitaires, logisticiens...) volontaires et mobilisables par l'État.

Par la diversité des profils des professionnels, la Réserve sanitaire tient à disposition un large éventail de compétences pour venir en renfort lors de situations sanitaires exceptionnelles. Ce peut être sur des missions de renfort de l'offre de soins, de rapatriement, d'évacuation, de prévention ou encore d'expertise et de coordination.

La Réserve sanitaire en chiffres, c'est :



ÊTRE RÉSERVISTE

C'est être un professionnel prêt à intervenir en appui lors d'une situation sanitaire exceptionnelle (renfort du système de santé, missions de rapatriement, de prévention, d'évacuation ou de soutien dans le cadre de la mise en place de cellules d'écoute téléphoniques...).

Chaque professionnel du secteur de la santé, qu'il soit en activité, étudiant ou retraité peut faire le choix de devenir réserviste sanitaire.

→ COMMENT ?



1. Créer un profil sur : www.reservesanitaire.fr
2. Télécharger les documents requis
3. Imprimer, signer et envoyer le contrat d'engagement par courrier

→ ET APRÈS COMMENT CELA FONCTIONNE ?



LES MISSIONS

Suite à son inscription, le réserviste sanitaire reçoit par mail, des alertes en rapport avec sa profession. Il y répond s'il est intéressé. S'il est sélectionné, il reçoit alors un ordre de mission et toutes les informations nécessaires au départ.

*L'engagement dans la Réserve sanitaire n'implique ni obligation ni promesse de départ en mission.



LES FORMATIONS

Des formations sont régulièrement proposées aux réservistes sanitaires sur leur espace personnel (journées d'informations, exercices terrains, stages...)



L'INDEMNISATION

Selon le statut du réserviste (mise à disposition, cumul d'activités...), une indemnité est versée à lui-même ou à son employeur. Les frais de mission sont intégralement pris en charge par Santé publique France.